

(+) D. 2022/1101 (P)
 D. 2022/1102 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

P.J. :
 - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Fonctionnement du service d'assainissement	-10 340 000		
Frais de personnel	600 000		
Intérêts de la dette	905 000		
Opérations d'ordre	8 835 000		
Total	0	Total	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'assainissement	-26 086 185	Subventions d'investissement	-34 921 185
Opérations d'ordre	27 501 086	Opérations d'ordre	36 336 086
Total	1 414 901	Total	1 414 901

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé d'ajuster les dépenses d'exploitation suivantes :

➤ Frais de fonctionnement : -10 340 000 F

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif, il s'agit de :

./.

- inscrire un crédit de 430 000 francs CFP pour des non-valeurs portant sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement,
- compléter les crédits relatifs aux titres annulés pour des dégrèvements portant également sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement à hauteur de 900 000 francs CFP,
- réduire les crédits surestimés, relatifs aux charges d'administration générale du budget principal refacturées au budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour un montant de 11 670 000 francs CFP,

➤ Frais de personnel : 600 000 F

Il est proposé de compléter les crédits portant sur la refacturation du coût du personnel du budget principal affecté à ce service, pour un montant de 600 000 francs CFP.

➤ Intérêts de la dette : 905 000 F

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 905 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire les crédits prévisionnels des opérations ci-dessous, pour un montant global de -26 086 185 francs CFP.

Opérations	Libellé	Montant
Travaux du réseau d'eaux usées, quartier de l'Anse Vata	Ajustement du programme des travaux avec le démarrage de ceux de la route de l'Anse Vata	-2 671 913
Travaux de mise à niveau de la STEP de Rivière Salée	Décalage en 2023 en raison de la hausse du délai de suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre (protocole transactionnel à conclure)	-7 068 275
Travaux du réseau d'eaux usées, promenade Roger Laroque	Décalage de la pose du réseau d'eaux usées à la fin de l'année 2022	-8 676 501
Etudes de mise en séparatif des réseaux des rues Luxembourg, Andorre et Monaco	La maîtrise d'œuvre des études sera internalisée	-4 606 326
Travaux de raccordement de la vallée de Sakamoto à la STEP baie de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 400 000
Travaux de raccordement du poste de refoulement Marmonton au collecteur de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 663 170
TOTAL		-26 086 185

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

En recettes, il est proposé d'ajuster les participations de l'Etat et de la province Sud sur le financement des opérations ci-dessous dont les dépenses sont moindres :

▪ Contrat d'agglomération 2017-2022 :

- Travaux d'assainissement Blaise Pascal-Quartier Anse Vata :

✓ Etat	:	-16 800 000 F
✓ Province Sud	:	-9 900 000 F

▪ Hors contrat :

- Installation d'un réseau d'adduction en eau potable et d'eaux usées dans la Vallée de Sakamoto financé par l'Office Français de la biodiversité : -8 221 185 francs CFP.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements, les provisions et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

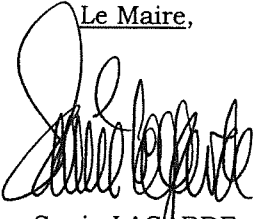
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	042	6811	750 000	040	281532	750 000
DOTATIONS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	042	6815	8 085 000	040	15182	8 085 000
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	10 194 903	041	238	10 194 903
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	17 306 183	041	2031	17 306 183
	TOTAL		36 336 086	TOTAL		36 336 086

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

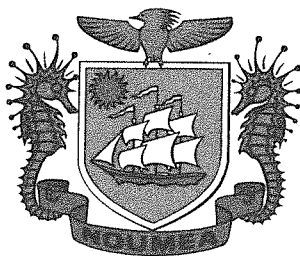
Nouméa, le 14 octobre 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

**Annexe situation des autorisations de programme
Départementaire N°2
Budget annexe de la gestion du service d'assainissement**

AP VOTES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDIT DE PAIEMENT												RAF				CONCURRENCE AP	
N° AP LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE		AP VOTES APRES LA 3 ^{ème} LECTURE		AP VOTES APRES LA 3 ^{ème} LECTURE	CP 2022	CP 2023				CP 2024				CP 2025				RAF					
		AP VOTES APRES LA 3 ^{ème} LECTURE	AP VOTES APRES LA 3 ^{ème} LECTURE			REPORT 2022	BUDGET 2022	VAR CP 2022	AP 2022	CP PREVO 2023	VAR CP 2023	CP 2023	CP PREVO 2024	VAR CP 2024	CP 2024	CP PREVO 2025	VAR CP 2025			CP 2025	CP PREVO 2026		VAR CP 2026
61-2016-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2016 (610216A)	1 287 018 859	0	1 287 018 859	866 854 772	0	36 162 223	-7 043 273	29 098 948	0	7 043 275	7 043 275	0	0	0	0	0	0	0	383 859 864	0	383 859 864	0	
61-2017-2 : PROGRAMME EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (610217A)	1 317 000 000	0	1 317 000 000	802 538 813	11 501 321	139 820 203	-4 678 239	131 148 700	78 000 000	-17 328 087	98 811 813	45 000 000	-5 000 000	40 000 000	0	0	0	0	233 634 243	31 006 326	334 640 574	0	
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE VAOQUE (610217I)	978 500 000	0	978 500 000	544 854 117	3 211 865	204 211 895	0	204 211 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 434 218	0	231 434 218	0	
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (610220A)	497 038 857	65 571 293	562 610 150	173 629 164	4 634 051	178 254 051	-10 339 671	168 194 380	102 000 000	67 919 964	164 810 964	42 896 672	25 000 000	67 896 672	0	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/102 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 28.10.2022	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 28.10.2022	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	: 34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 1102
portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement
par décision modificative n° 2 du budget annexe primitif
de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/580 du 14 juin 2022, portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/172 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2 2022	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	
			532 651 693	230 651 152	107 896 672	
4 165 181 139	2 386 006 866					907 974 756
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)	1 287 019 959	866 954 772	29 096 948	7 068 275	0	383 899 964
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 317 000 000	802 538 813	131 148 700	58 671 913	40 000 000	284 640 574
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)	978 500 000	542 854 117	204 211 665	0	0	231 434 218
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101Z20A)	582 661 180	173 659 164	168 194 380	164 910 964	67 896 672	8 000 000

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Téléréours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

- 9 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIF AUTORISATIONS PROGRAMME ET CREDITS PAIEMENT PAR DM2 BUDGET ANNEXE PRIMITIF
ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1102 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1102-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)